PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 25 août 2022 à 19h00 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus et formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire

Sont présents, Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Mercier, assiste à la séance.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Acceptation du changement des coûts pour la construction de la caserne incendie
- 4. Information changement de coût asphalte Ancienne route Un
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

2022-08-4244

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

# 3. ACCEPTATION DU CHANGEMENT DES COÛTS POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE

Étant donné que nous n'avons pas reçu la recommandation de l'architecte pour la directive de changement des coûts, ce point est remis à une séance ultérieure.

#### 4. INFORMATION CHANGEMENT DE COÛT ASPHALTE ANCIENNE ROUTE UN

Information est donnée aux élus que suite aux fenêtres d'exploration faites sur cette route, l'épaisseur de l'asphalte existante est de 12 pouces. Selon le bordereau de prix, le montant soumissionné pour le décohésionnement était sur 100 mm d'épaisseur. Étant donné la hausse du coût pour procéder au décohésionnement sur cette épaisseur, il a été convenu avec l'entrepreneur d'ajouter sur le pavage existant, une couche de gravier MG-20 de 100 à 150 mm d'épaisseur et ensuite mettre la nouvelle couche de pavage.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à cet item.

## 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-08-4245

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

_	(Signé)	(Signé)
	Guy Roy	Sylvie Mercier
	Maire	Dir. générale/greffière trésorière